

DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLITION

Conformément au Règlement numéro RCA02-19003 régissant la démolition des immeubles, avis est donné que le Comité consultatif d'urbanisme siégera à la mairie d'arrondissement, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, le 19 janvier 2017, à 17 heures, pour disposer de la demande soumise en vue de la démolition partielle du bâtiment principal situé au 19, rue McLaughlin.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les dix jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au Secrétaire de l'arrondissement de Lachine.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 22 décembre 2016.

Le Comité consultatif d'urbanisme
par Danielle Ruest
Secrétaire d'arrondissement

DEMOLITION PERMIT APPLICATION

According to By-law number RCA02-19003 governing the demolition of buildings, notice is given that the Planning Advisory Committee will sit at borough hall, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, on January 19, 2017, at 5 p.m., to consider the request filed for the partial demolition of the main building located at 19, rue McLaughlin.

Any person wishing to oppose the demolition must do so by writing to the Secrétaire de l'arrondissement de Lachine, giving the reasons for objecting, within ten days of publication of the public notice or, failing such notice, within ten days following the posting of the notice on the immovable concerned.

Given in Montréal, borough of Lachine, this December 22, 2016.